

AVANNE-AVENEY

BULLETIN MUNICIPAL



Avril 2000

SOMMAIRE

EN SOUVENIR DE RÉGIS ET NICOLE.....	3
L'EDITO DU MAIRE.....	5
INFORMATIONS MUNICIPALES.....	6
SÉCURITÉ DES PIÉTONS RUE SAINT-VINCENT.....	7
SAMEDI 20 MAI 2000 : UNE DATE À RETENIR.....	8
AMÉNAGEMENT AUTOUR DU CIMETIÈRE : MODE D'EMPLOI.....	8
TÉLÉPHONIE MOBILE : UN RELAIS PLUS PUISSANT AU VILLAGE.....	9
L'HORLOGE ET LE CARILLON DU CLOCHER.....	9
LES PROJETS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2000.....	10
A PROPOS DES ORDURES MÉNAGÈRES.....	11
L'ÉTAT DES FINANCES DE LA COMMUNE : CHERCHEZ L'ERREUR !.....	12
UNE AUTOROUTE AU CŒUR DU VILLAGE !.....	17
LE CLUB DE FOOT.....	18
PLAN DU VILLAGE.....	18
RÉSULTATS DU RECENSEMENT 1999.....	19
A PROPOS DE LA TEMPÊTE DE DÉCEMBRE 1999.....	19
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.....	21
COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2000.....	22
I. FINANCES.....	22
II. EAU - ASSAINISSEMENT.....	24
III. ORDURES MÉNAGÈRES.....	24
IV. FORÊTS.....	24
V. TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS.....	25
VI. PERSONNELS.....	27
VII. SOUTIEN AU MILIEU ASSOCIATIF.....	27
VIII. ACCÈS A L'ECOLE.....	28
IX. DIVERS.....	28
COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2000.....	30
I. FINANCES.....	30
II. PERSONNELS.....	32
III. DIVERS.....	32
COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2000.....	34
I. COMPTES ADMINISTRATIFS 1999.....	34
II. BUDGETS PRIMITIFS 2000.....	35
III. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT.....	38
IV. CONTRIBUTION SOLIDARITÉ.....	39
V. DIVERS.....	39
EN BREF.....	41
BILAN DE L'OPÉRATION S.O.S. HIVER.....	41
UN CONCERT AU VILLAGE.....	41
AIDE À DOMICILE : L'A.M.A.D.....	41
OFFRE D'EMPLOI.....	42
NUISANCES SONORES : HORAIRES DE TONTE.....	42

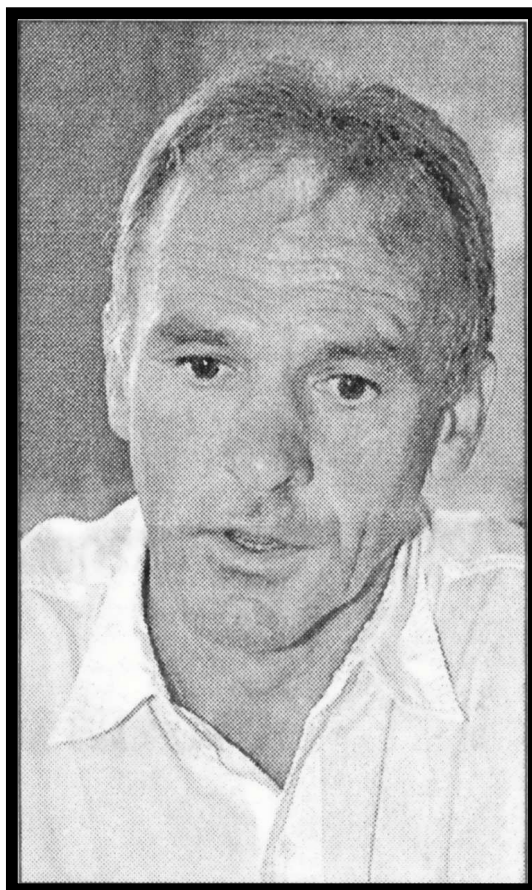
EN SOUVENIR DE RÉGIS ET NICOLE

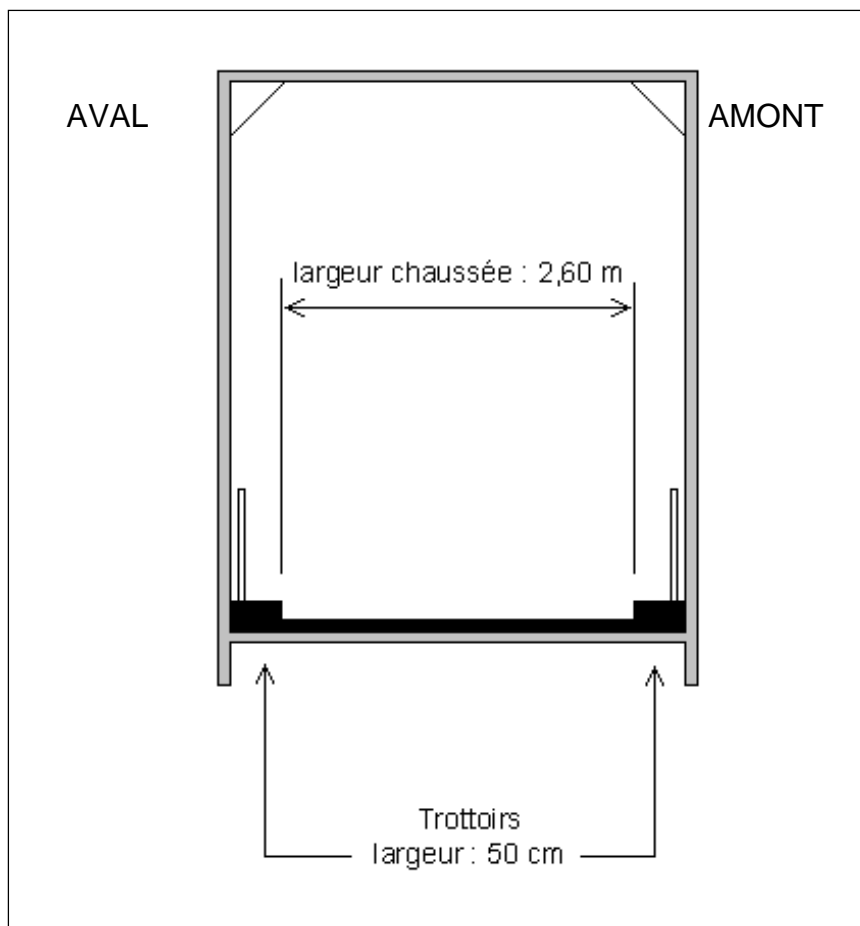
Au soir de ce premier jour d'avril, Régis Cornut et son épouse Nicole nous ont quitté subitement, victimes d'un terrible accident de la circulation.

Assistante du Directeur Général des Services du Conseil Général du Doubs, Nicole incarnait, au travers de son éternel sourire, un modèle d'efficacité et de dévouement dans son travail.

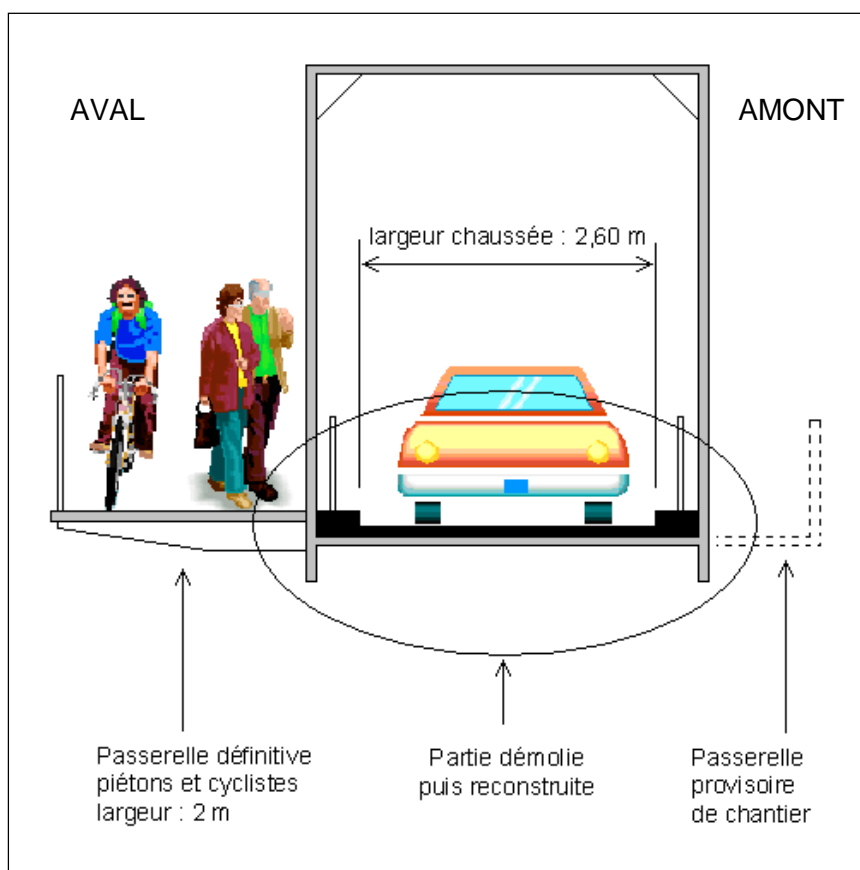
Délégué du Personnel, en Région Franche-Comté, de la Police Nationale, Régis s'était investi, depuis longtemps, comme bénévole dans les associations de coureurs cyclistes. Depuis mars 1997, il assurait la mission de Conseiller Délégué à la Sécurité et à l'Environnement dans notre commune. Disponible, travailleur, efficace, rigoureux et fiable, Régis était toujours "sur le pont" pour "tenir le cap les jours de tempête".

Tous nos sentiments se portent aujourd'hui vers leurs enfants, Mélanie et David.





Le pont avant travaux
(vue en coupe)



Le pont après travaux
(vue en coupe)

L'EDITO DU MAIRE

LE BEURRE, L'ARGENT DU BEURRE, ET LE SOURIRE DE...

À l'issue de plus de deux années de préparatifs, le chantier du Pont sur le Doubs est mis à exécution.

Faisant suite à un appel d'offres du Département, la société « PERTUY-GTFC » a été retenue pour effectuer les travaux.

La période du 22 mai 2000 au 2 juin 2000 sera consacrée au démontage des réseaux et à leur déplacement : éclairage public, téléphone, gaz et assainissement.

Dès le 9 juin 2000 la circulation des véhicules sera interrompue et déviée par Beurre, avec un carrefour équipé de feux tricolores.

La circulation des piétons sera toujours possible grâce à une passerelle de chantier mise en place à cette occasion.

Fin septembre la circulation automobile sera rétablie et nous disposerons d'un pont élargi grâce à une passerelle piétons / cyclistes implantée sur le coté de l'ouvrage.

Si nous devons admettre que le pont est actuellement « hors d'usage » il faut accepter les contraintes d'un chantier complexe, puisque cet ouvrage est essentiel pour l'accès à Aveney.

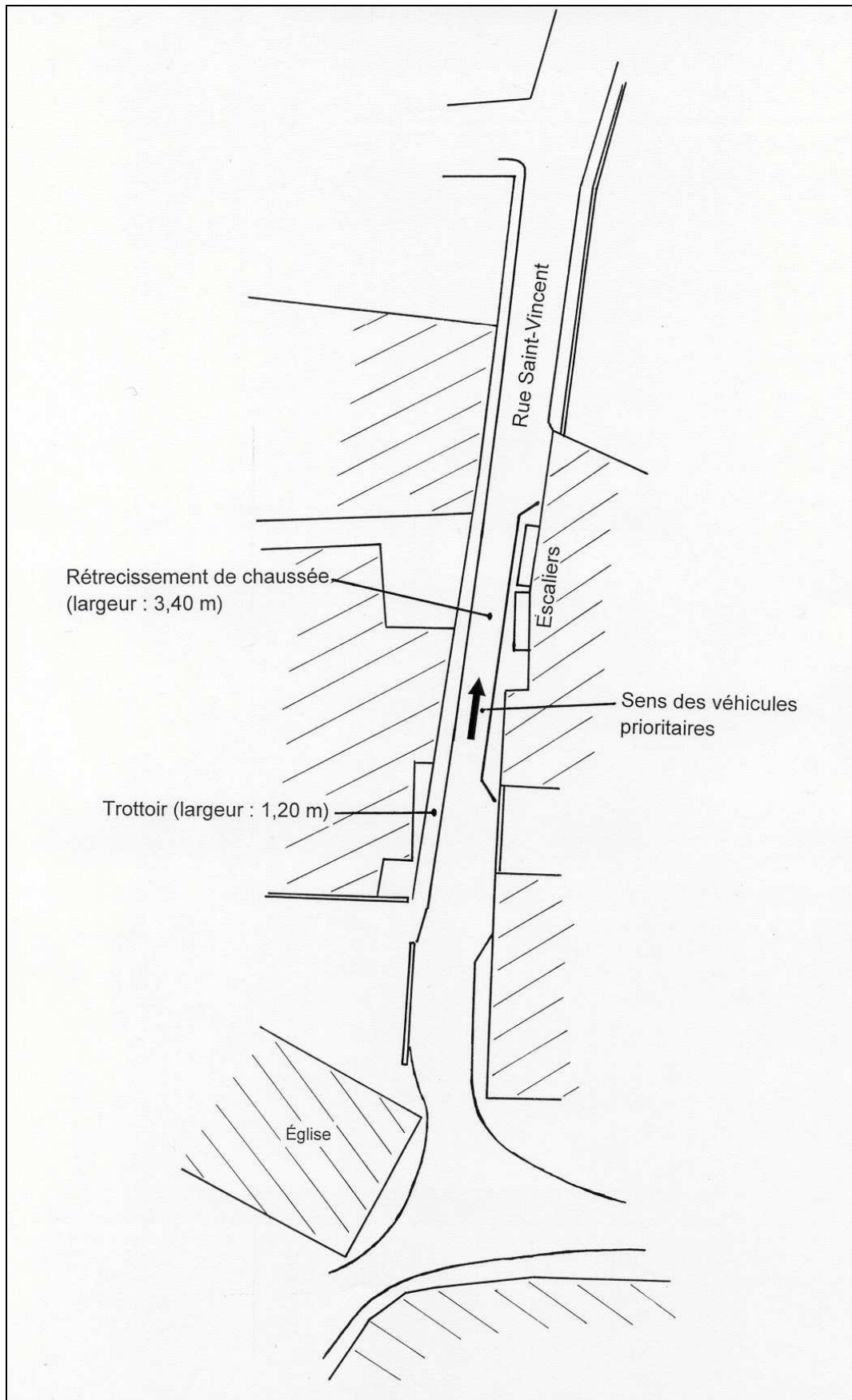
Comment peut-on encore affirmer que le village d'Aveney est toujours oublié, alors qu'il bénéficie directement d'un investissement de plus de 10 millions de francs, et simultanément tenter de décourager tous les acteurs de ce projet ?

Entre « le beurre et l'argent du beurre » il faudra accepter de faire son choix avec objectivité.

En ce qui concerne le « sourire de ... », il nous est toujours permis de rêver !

*Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD*

INFORMATIONS MUNICIPALES



SÉCURITÉ DES PIÉTONS RUE SAINT-VINCENT

Quel piéton intrépide acceptera encore de circuler entre l'église et le stade le long de la rue Saint-Vincent ?

Si chacun s'accorde à reconnaître que les risques sont élevés, aussi bien pour les enfants que pour les adultes, il faut admettre que la solution à trouver n'est pas simple.

Alors que faire ?

Attendre, puisque la chance nous a souri et qu'aucun accident grave n'a été constaté ?

Continuer à réfléchir... Raser quelques maisons !!

Voici plus de deux années que le Conseil Municipal réfléchit et étudie ce problème difficile.

À l'occasion d'une recherche dans les archives communales, nous avons pris connaissance d'un plan d'alignement de voirie décidé par le Conseil Municipal en 1923.

Malheureusement, lorsque la commune s'est dotée d'un plan d'occupation des sols (P.O.S), dans les années 70-80, les élus ont « oublié » d'inscrire l'alignement de 1923 ! Cet alignement n'est donc plus opposable actuellement...

S' il faut louer la clairvoyance et le courage des élus de 1923, cela ne fournit pas une solution immédiate à cette exigence de sécurité ; on peut observer par ailleurs que le croisement des véhicules est déjà bien difficile et que ce secteur fonctionne déjà en « passage alterné » actuellement.

Après une réflexion difficile, les élus ont décidé de trancher en privilégiant la sécurité du piéton au détriment du confort de l'automobiliste.

Un trottoir sera réalisé d'un seul côté. Les automobilistes qui quittent le centre du village bénéficieront de la priorité dans le passage alterné ainsi créé (plan joint).

SAMEDI 20 MAI 2000 : UNE DATE À RETENIR

Trois évènements pour ce week-end du 20 mai !!

❶ Le vendredi 19 mai, la deuxième étape du Tour Cycliste de Franche-Comté passera par Avanne en provenance de Rancenay. Les concurrents emprunteront la rue Saint-Vincent et remonteront la rue de l'Église, pour terminer l'étape quelques centaines de mètres plus loin, devant la patinoire La Fayette à Besançon. Venez nombreux encourager les coureurs tout au long de la "dernière ligne droite" !

❷ Le lendemain, samedi 20 mai, le départ de la troisième étape du Tour Cycliste sera donné à 9h30 devant la mairie d'Avanne. Le peloton reprendra le tracé de la veille en direction de Besançon. La place de la Mairie sera très animée ce matin-là : présence de deux podiums, et de nombreux animateurs.

❸ Le samedi 20 mai, à 10h00, aura lieu l'inauguration officielle des aménagements urbains réalisés au village depuis deux ans, avec en premier lieu l'aménagement de l'axe cimetière-église. Cette inauguration se fera en présence du Préfet, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Général et du Président du District du Grand Besançon et récompensera les efforts fournis par la commune.

Tous les habitants d'Avanne-Aveney sont naturellement invités à ces trois manifestations.

Sur le plan pratique, la rue de l'Église sera interdite à la circulation entre 9h00 et 9h45.

Nous remercions les Directrices d'école pour avoir accepté le déplacement d'un "samedi libéré" afin de permettre aux enfants d'assister à ces manifestations.

AMÉNAGEMENT AUTOUR DU CIMETIÈRE : MODE D'EMPLOI

Les personnels du centre commercial disposent désormais d'un vaste parking à l'arrière du cimetière. Ainsi, les places libérées en bordure de la rue de l'Église facilitent l'accès des clients aux commerces.

Par ailleurs, l'accès des automobilistes au cimetière est grandement amélioré :

- L'accès au cimetière ancien se fait par l'arrière, avec un parking tout proche ;
- Un nouvel accès est disponible pour le cimetière "du haut" à partir du nouveau parking situé à l'arrière du cimetière : accès tranquille et parking en épis.



TÉLÉPHONIE MOBILE : UN RELAIS PLUS PUISSANT AU VILLAGE



Faisant suite aux requêtes de la commune, France-Télécom a décidé d'accroître la puissance de l'émetteur Itinériss situé derrière l'école. Ce nouvel émetteur de type bi-bande (900 et 1800 Mhz) autorisera une réception de meilleure qualité et permettra d'accepter un trafic plus important (travaux en avril).

Le nouvel émetteur a été installé la semaine dernière sur le pylône situé derrière l'école, à Avanne.

L'HORLOGE ET LE CARILLON DU CLOCHER

Comment fonctionnent l'horloge et le carillon du clocher de l'église ?

Depuis de longues années, Robert Barillot assure bénévolement l'entretien et la rénovation du vieux mécanisme d'horlogerie qui égrène les minutes au sommet du clocher : mise à l'heure, nettoyage, fabrication sur mesure des pièces de rechange victimes de l'usure ou de la corrosion.

M. Barillot a souhaité "passer la main" et Émile De Conto a accepté cette charge afin que les sonneries de l'angelus rythment toujours le réveil du village !

Merci à tous ces bénévoles qui oeuvrent avec discrétion et efficacité.



LES PROJETS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2000

Voici la liste des principaux projets qui seront réalisés au cours de l'année 2000 dans le village (projets inscrits au budget 2000).

1) RÉALISATION DU NOUVEL ACCÈS A L'ÉCOLE, DU PARKING CENTRE ET DE LA PLACE DE LA MAIRIE

- Voie d'accès école (restructuration) ;
- Nouveau parkings de 45 places ;
- Place de la Mairie (restructuration) ;

2) RÉNOVATION DE LA MAIRIE : ACCÈS ARRIÈRE DU BATIMENT

Réalisation d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

3) PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ÉCOLE

- Réalisation de trottoirs en enrobés et d'avaloirs ;
- Réalisation de la chaussée en enrobé.

4) AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES COMBOTS

- Pose du réseau d'assainissement séparatif ;
- Pose de bordures de trottoir ;

5) ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE RENÉ PAILLARD

Circulation des piétons et des véhicules, sécurité, parkings, aménagements paysagers ... : étude du projet d'aménagement.

6) ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mise en place de nouveaux éclairages de rue dans plusieurs secteurs du village.

7) AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-VINCENT (entre l'église et le stade)

- Mise en séparatif du réseau d'assainissement ;
- Réalisation d'un trottoir ;
- Réfection de la chaussée (prise en charge par le Département).

8) AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ARTISANS

Réalisation du revêtement de la chaussée nouvelle.

9) RÉNOVATION DE L'APPARTEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE D'AVENEY

Rénovation complète : isolation, peintures intérieures, fenêtres, électricité, sols, ...

10) RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Présentation, mises au point, choix du nouveau P.O.S.

11) RÉNOVATION DU PONT SUR LE DOUBS (prise en charge par le Département)

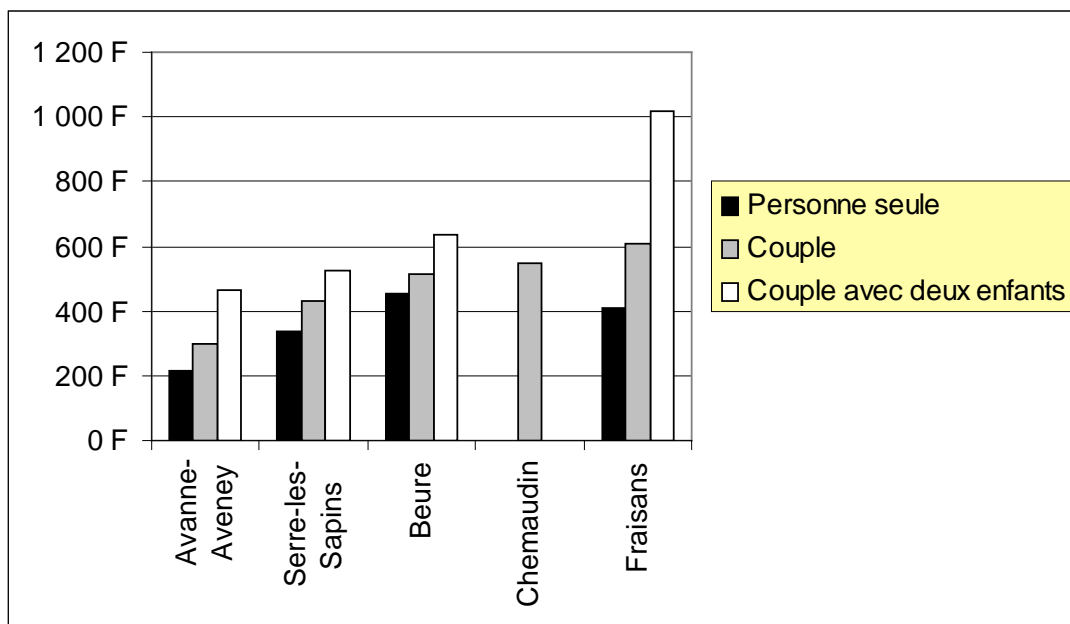
- Rénovation complète du pont ;
- Construction d'une passerelle piétons latérale ;
- Aménagements de circulation pour les piétons, aux extrémités.

12) RÉNOVATION DES DIGUES DU CANAL (prise en charge par l'État)

Début du chantier de renforcement des digues du canal pour toute la traversée du village.

A PROPOS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans la commune d'Avanne-Aveney, la taxe annuelle d'enlèvement des ordures ménagères est l'une des plus faibles du département pour l'an 2000. A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous un graphique comparatif :



Il faut toutefois noter que les communes de Beure et de Fraisans ont déjà mis en place une organisation de tri. Rappelons que la loi nous impose de mettre en place, d'ici 2002, un système de tri sélectif à la source. Par ailleurs, la commune devra participer au financement des déchetteries et des chaînes de tri, par l'intermédiaire du Sybert (via le District).

Si nous pouvons nous féliciter du faible coût actuel, nous devons être conscients que la loi et le respect de l'environnement nous conduiront inévitablement, à court terme, à adopter une formule plus coûteuse et sans doute plus contraignante.

L'ETAT DES FINANCES DE LA COMMUNE : CHERCHEZ L'ERREUR !

À l'issue d'une année marquée par de très gros travaux d'investissement au village, certains habitants s'interrogent encore pour savoir qui va payer et comment. Faut-il rappeler que seul le Conseil Municipal est habilité à autoriser les dépenses que le Maire engage sous le contrôle strict du percepteur ? Comment ignorer que le bulletin municipal vous informe régulièrement à ce sujet ?

Les membres de la Commission des Finances et les Conseillers Municipaux ont pris connaissance des bilans comptables de l'année 1999. Tous les travaux engagés en 1999 ont été financés sans emprunt. Après paiement de toutes les factures, les résultats de tous les comptes sont légèrement excédentaires.

Chacun d'entre vous souhaite comprendre pourquoi ce qui est possible aujourd'hui paraissait inaccessible hier.

① **Les comptes de la Commune pour 1999**

Vous trouverez, à titre indicatif, les principales rubriques de dépenses et des recettes des budgets de la commune en 1999.

a) Les comptes de l'assainissement 1999

- **Les dépenses :**
 - Remboursement de la dette : 560 000 Frs
 - Travaux (payé en 1999 et début 2000) : 2 000 000 Frs
 - Traitement des eaux + VB : 200 000 Frs

- **Les recettes :**
 - Vente d'assainissement : 860 000 Frs
 - Report 1998 : 950 000 Frs
 - Subventions et PAE : 1 100 000 Frs
 - P.R.E. : 30 000 Frs

- **Un excédent "réel" (affecté au budget 2000) d'environ : 130 000 Frs**

b) Les comptes du budget communal 1999

- **Les dépenses :**
 - Remboursement de la dette : 1 160 000 Frs
 - Travaux (payé en 1999) : 3 000 000 Frs
 - Travaux (payé début 2000) : 1 000 000 Frs
 - Personnels (salaires et charges) : 1 600 000 Frs
 - Contributions diverses : 600 000 Frs
 - Autres charges (assurance, chauffage, nourriture, OM) : 1 250 000 Frs

- **Les recettes :**

Dotation de l'État (D.G.F.) :	1 250 000 Frs
Impôts locaux :	2 850 000 Frs
Dotation de compensation de l'État :	210 000 Frs
Report 1998 et subventions :	3 200 000 Frs
Ventes de services (OM, cantine, ...) :	600 000 Frs
Ventes de bois :	300 000 Frs

- **Un excédent "réel" d'environ :** 950 000 Frs
(qui couvre les travaux engagés au premier trimestre 2000 : cimetière, rue de l'École, ...)

c) Les autres budgets 1999

Les comptes de l'eau et du C.C.A.S. dégagent régulièrement un petit excédent qui maintient stable « une petite provision » apte à faire face à un incident « ordinaire ».

② L'analyse des comptes 1999

Chacun aura observé que si la masse des charges de fonctionnement se révèle lourde, il paraît difficile de réduire un « train de vie bien modeste ». La charge de la dette traduit un héritage des longues années du passé pour lesquelles les projets étaient financés presque exclusivement par l'emprunt. Les dotations de l'État restent faibles et s'amenuisent chaque année ... tandis que les charges de fonctionnement évoluent toujours plus vite que l'inflation : participations de solidarité, contraintes réglementaires, charges salariales, obligation de sécurité, ...

Notre commune a réussi à investir de façon très substantielle depuis trois années parce que nous avons choisi de réaliser une gestion très rigoureuse et sans artifice ; puisque chacun reconnaît que nous devons investir pour mettre à niveau les voies et les infrastructures communales, il faut trouver les moyens de financement adaptés :

- une marge d'autofinancement suffisante, c'est-à-dire des recettes supérieures à l'ensemble des frais de fonctionnement incontournables. À ce jour la marge d'autofinancement des budgets communaux permet d'aborder sereinement l'avenir puisque chaque année, nous disposons d'environ un million de francs pour rénover, construire ou reconstruire des voiries ou des bâtiments communaux ;

- un volant de subventions d'investissement qu'il faut « arracher au forceps » pour chaque projet. Depuis 1997, les institutions ont accepté d'accompagner nos projets parce qu'ils ont pu vérifier que nos dossiers étaient bien construits et que notre volonté d'avancer était forte, car portée par un Conseil Municipal qui a su travailler beaucoup en équipe et montrer son unité de tous les instants pour défendre les intérêts du village ;

- un appel à l'emprunt lorsque cela est nécessaire et possible. On notera qu'en 1998 et 1999 les budgets communaux n'ont pas fait appel à l'emprunt.

③ **Le bilan des réalisations 99 (investissement)**

a) Finances communales

- Aménagement de la Grande Rue : chaussée, trottoirs, parkings ;
- Centre de Loisirs : clôture, électricité, toilettes ;
- Chemin piétonnier d'Aveney : escalier, éclairage public ;
- Éclairage de l'église ;
- Passerelle sur la Furieuse ;
- Rues du Moulin, du Porteau, Grande Rue : enrobés ;
- Rue de l'Église : rue, trottoirs, éclairage public ;
- Carrefour du cimetière : rues, trottoirs, éclairage public, parkings ;
- Rue des Artisans : démolition de l'ancienne station d'épuration, création de voirie ;
- Couverture de l'église ;
- Glissières de sécurité rue du Halage ;
- Cimetière : mur, portails, colombarium, caveau communal ;
- Terrain de foot en stabilisé ;
- Élargissement de la rue du Halage ;
- Plans du village et panneaux d'information ;
- Démolition accès salle polyvalente ;
- Assainissement Vallon II ;
- Assainissement Vallon III.

b) Autres financements

- Alimentation en eau entre Doubs et canal ;
- Enrobés de la rue du Halage ;
- Crématorium.

④ **Les budgets pour l'an 2000**

a) Le budget assainissement 2000

La commune dispose d'environ 250 000 Frs de recettes de subvention et d'un excédent 1999 d'environ 130 000 Frs. Le montant des travaux d'investissement 2000 est d'environ 600 000 Frs.

Cet équilibre ne fait pas appel à l'emprunt, tandis que le prix de vente de l'assainissement 2000 aux usagers est en baisse de 3%. Par ailleurs, le prix de vente de l'eau est maintenu sans augmentation.

b) Le budget communal 2000

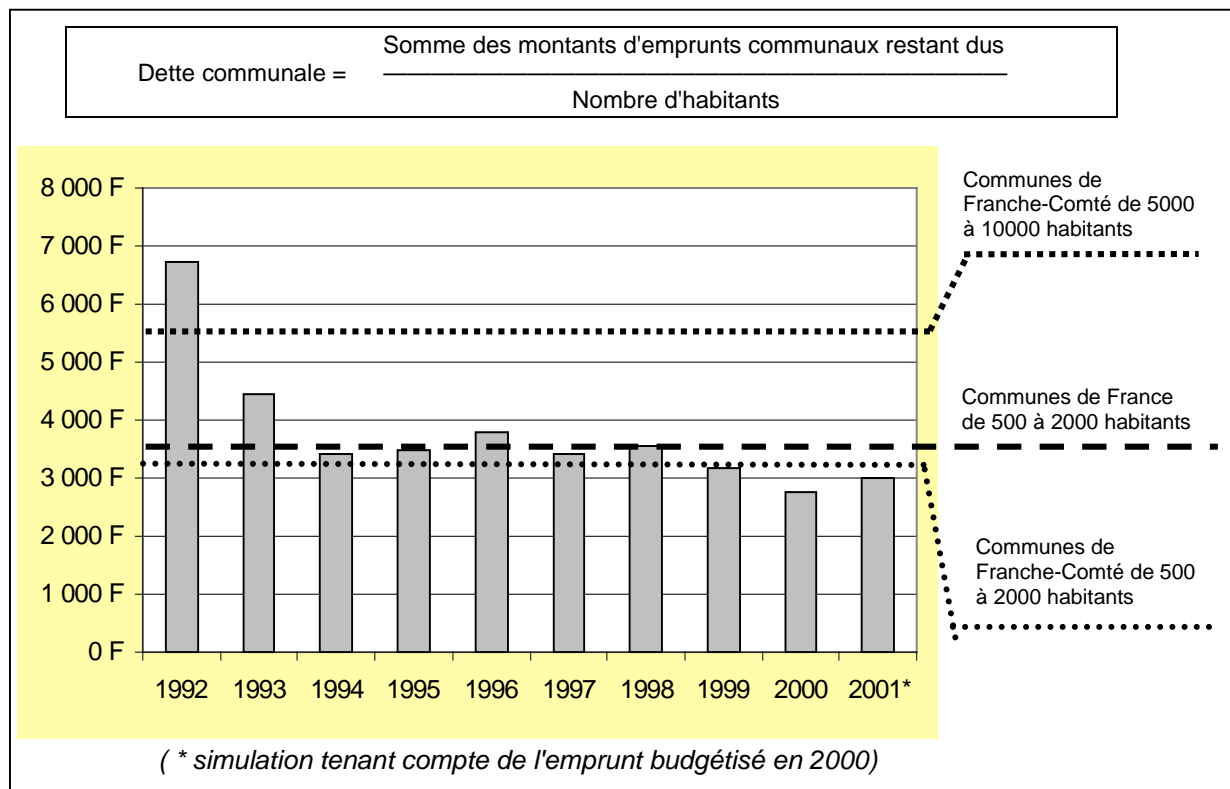
Le budget communal fait appel aux recettes principales suivantes :

• Subventions "acquises" :	900 000 Frs
• Dotation de l'État :	1 053 000 Frs
• Impôts locaux :	2 850 000 Frs
• Dotation de compensation :	278 000 Frs
• Excédent "réel" 1999 :	950 000 Frs
• P.A.E. :	380 000 Frs
• Emprunt probable :	1 100 000 Frs

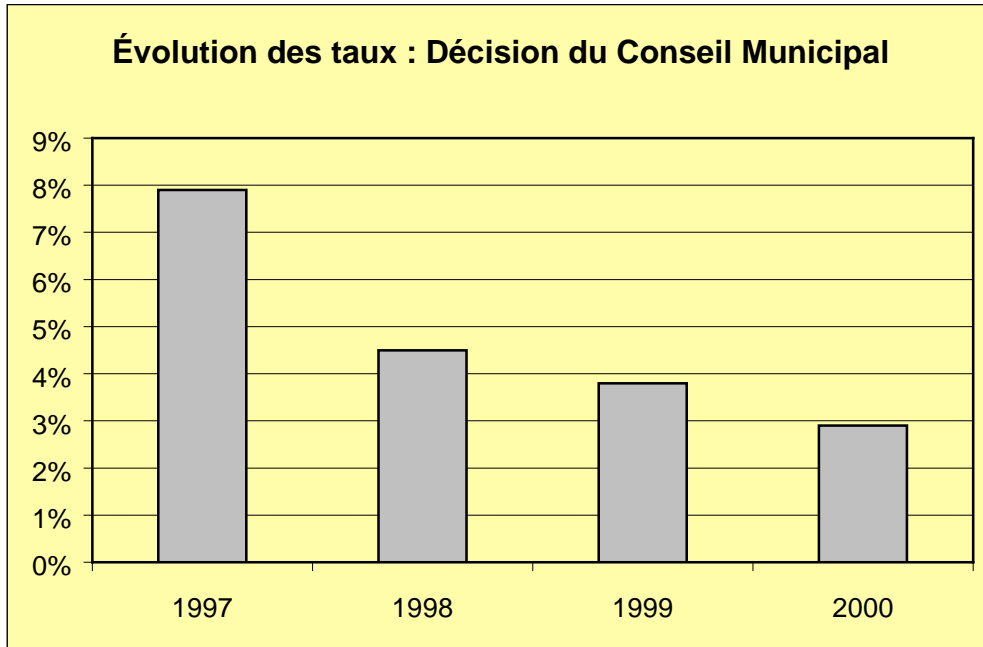
Les dépenses d'investissement, inventoriées dans une autre rubrique de ce bulletin, se résument ainsi :

• Travaux engagés début 2000 :	950 000 Frs
• Autres travaux d'investissement :	3 100 000 Frs

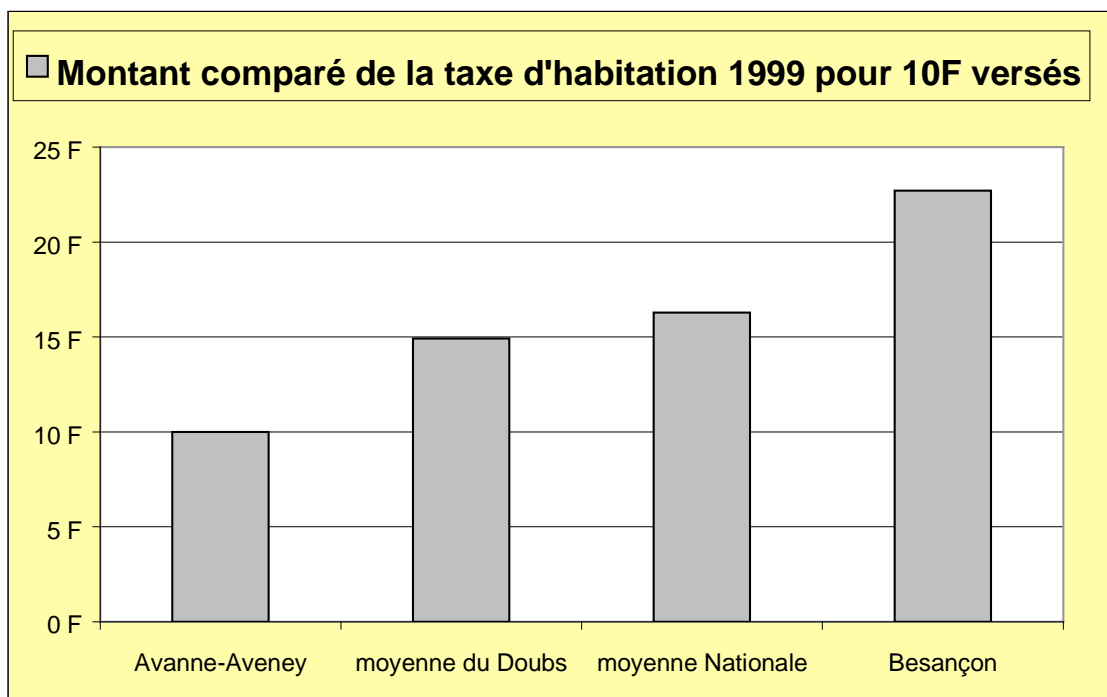
L'analyse de l'évolution de la dette communale depuis 1992 montre que la commune vient de retrouver une capacité à emprunter. Le diagramme ci-dessous montre clairement que la situation de la commune, début 2001, est conforme à la moyenne des "petites communes" de Franche-Comté.



Face aux charges nouvelles de fonctionnement, aux effets de l'inflation et à la baisse des dotations de fonctionnement de l'État, les élus ont décidé de maintenir la marge d'autofinancement de la commune en ajustant le taux de l'impôt local de 2,9 %. Conformément aux engagements pris, le diagramme ci-joint illustre l'atténuation de l'accroissement des taux locaux :



A titre d'information, on trouvera ci-joint une étude comparée des montants de l'impôt (taxe d'habitation) au village, dans le département du Doubs, et pour la France, en 1999 :



Chacun pourra observer que la situation de notre commune est toujours relativement privilégiée. On notera par ailleurs que, lorsque vous signez "un chèque de 10 F", ce sont moins de 5 F qui retournent dans les caisses de la commune !

⑤ **Les ordures ménagères**

Le tarif des ordures ménagères, pour l'an 2000, est maintenu sans augmentation. On notera que le coût de collecte et de traitement des O.M. est très nettement inférieur à celui pratiqué dans les communes de la périphérie bisontine.

⑥ **Bilan**

Tous les membres de la Commission des Finances ont été en mesure d'analyser en détail les comptes 1999 et les projets 2000. Chacun a pu constater la bonne gestion de notre commune et vérifier que les projets engagés s'inscrivent en totale harmonie avec les moyens financiers disponibles.

Le Conseil Municipal, unanime, a souhaité défendre une politique budgétaire porteuse d'avenir pour notre commune, afin que les élus disposent dorénavant des ressources suffisantes pour poursuivre la mise à niveau indispensable des infrastructures communales.

UNE AUTOROUTE AU CŒUR DU VILLAGE !

A l'heure des "Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication" (NTIC) au service des entreprises et des particuliers, l'Europe se dote d'un "réseau ultra-performant" d'autoroutes de l'information constituées de câbles souterrains de fibres optiques à haut débit pour accueillir les transferts de données sur Internet.

Réalisé par la société Alcatel, en association avec le Groupe Dreyfus Communication, ce réseau se construit très rapidement. La commune va bénéficier du privilège d'accueillir un tronçon de cette "autoroute" qui fournit un potentiel de développement économique exceptionnel, sans aucune nuisance environnementale (avec versement à la commune d'une redevance pour occupation du territoire public).

La municipalité a validé ce projet dont l'exécution est programmée en mai 2000.

LE CLUB DE FOOT

Le club de foot du village accueille aujourd'hui environ 150 licenciés. Chaque semaine, les enfants et les jeunes du village se retrouvent pour partager ensemble un moment de détente autour d'une activité en équipe. Ce lieu de rencontre et d'intégration, autour d'une activité sportive, contribue à créer et cimenter tous les ingrédients d'une vie de village.

A l'heure où les bénévoles se font toujours plus rares, les dirigeants du club lancent un appel afin que vous soyez nombreux à les rejoindre pour assurer progressivement la relève. Cela est essentiel pour nos enfants et pour notre village.

Après de nombreuses rencontres avec les dirigeants du club, les élus ont souhaité apporter leur soutien moral et financier au club, afin de libérer les bénévoles de certaines tâches qui "usent" : participation au financement d'un emploi-jeune à temps partiel, prise en charge des frais d'équipement du club, etc...

A l'issue du départ du Président, les deux vice-présidents actuels, Pierre Cannelle et Joël Godard, lancent un appel afin que de nombreux bénévoles viennent les rejoindre et les aider à partager les responsabilités du club de foot.

Nous espérons que cet appel pressant sera entendu par les parents, ou les grands-parents, puisqu'il concerne directement tous les enfants et les jeunes du village.

PLAN DU VILLAGE



Notre village possède maintenant son "plan guide officiel".

Outre un plan détaillé du village, il comporte un plan du Département du Doubs, une liste de numéros de téléphones utiles, ainsi qu'un bref descriptif de l'histoire et de la vie du village.

Ce plan, réalisé à l'initiative et sous le contrôle de la Mairie, a été entièrement financé par les publicités qui y sont insérées. Il est disponible pour chacun à la Mairie et à la Poste.

RÉSULTATS DU RECENSEMENT 1999

Copyright © - I.N.S.E.E. - 1999

L'INSEE nous a communiqué les résultats définitifs du dernier recensement. Les voici présentés sous forme de tableaux, avec rappels du recensement 1990.

POPULATION	1999	1990
Population totale :	1 925	1 875
<i>Dont Avanne :</i>	1525	
<i>Aveney :</i>	400	
Densité (en hab./km ²) :	221	217

LOGEMENTS	1999	1990
Nombre total de logements :	662	585
Nombre de résidences principales :	620	545
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels :	15	24
Nombre de logements vacants :	27	16
Nombre moyen d'occupants des résidences principales :	2,62	2,89

A PROPOS DE LA TEMPÊTE DE DÉCEMBRE 1999

Les évènements

La tempête qui a frappé la France fin Décembre 1999 a également touché Avanne-Aveney. Outre divers dégâts mineurs, principalement aux toitures, nous avons du déplorer de nombreuses chutes d'arbres qui ont momentanément coupé certaines routes (avant l'intervention des services municipaux). Mais l'incident majeur a été la chute d'un arbre sur une ligne moyenne tension de l'EDF, à "La Goulotte", qui a entraîné une longue coupure d'électricité pour un grand nombre d'habitants.

Les services d'EDF, prévenus immédiatement, avaient à faire face à un très grand nombre d'incidents sur tout le département. Ils sont intervenus en deux temps :

- Dimanche 26 au soir, ils ont isolé la partie haute de la ligne pour rétablir l'électricité à une première partie des foyers touchés.
- Lundi 27 au matin, ils ont réalisé une remise en état provisoire de la partie basse de la ligne (jusqu'au transformateur basse tension) pour ré-alimenter les derniers foyers privés de courant.

Le dispositif d'astreinte dans la commune

Nous tenons à profiter de cet incident pour expliquer le mode de fonctionnement de la municipalité dans de telles circonstances particulières qui, hélas, ne se répètent que trop souvent (en cas d'inondations, par exemple)...

365 jours par an et 24 heures sur 24, il y a pour Avanne-Aveney, un élu d'astreinte : à tour de rôle le Maire, les Adjointes et les Conseillers Délégués. L'élu d'astreinte dispose d'un téléphone portable spécial avec lequel il est joint par les autorités compétentes : Gendarmerie, Pompiers, Préfecture, etc.

Dans l'exemple de la tempête, l'élu d'astreinte a été immédiatement en relation avec la gendarmerie. Après évaluation des dégâts, il a été en liaison répétée avec EDF, grâce à un numéro spécial (communiqué par la gendarmerie, pour éviter les encombrements des lignes téléphoniques officielles d'EDF). Il a également organisé le dégagement de la route de Beure, guidé les pompiers lors de leurs interventions sur la commune et "surveillé" l'avancement des travaux d'EDF.

Le rôle de ce responsable communal est principalement de coordonner les secours en cas de problème sérieux, puisqu'il n'a ni les moyens ni les compétences pour porter secours à un blessé ou réparer une ligne électrique moyenne tension.

Pour toute intervention du SAMU, des Pompiers ou de la Gendarmerie, même aussi bénigne qu'un des nombreux échouages de bateaux sur le Doubs, ce responsable est prévenu et se déplace sur les lieux.

Sachez donc qu'en cas de problème urgent, vous devez **en priorité** avertir les secours ou autorités compétentes : SAMU, Pompiers, Gendarmerie. Le responsable d'astreinte sera immédiatement prévenu et viendra se mettre à leur disposition pour intervenir au nom de la commune et les assister chaque fois que cela est utile.

Comment joindre l'élu d'astreinte ?

Contactez la Gendarmerie, qui vous mettra en relation avec l'élu d'astreinte :

Brigade de Tarragnoz
39, rue Charles Nodier
25000 BESANÇON
tél. : 03 81 81 32 23

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Depuis plus de deux ans la commune a engagé une démarche ayant pour objectif de créer un « Relais d'Assistantes Maternelles », au niveau du Canton de Boussières.

À l'image de nombreuses expériences déjà réalisées dans plusieurs Cantons du département, un relais d'Assistantes Maternelles permet aux parents, qui souhaitent faire garder leurs enfants par des nourrices, de disposer d'un interlocuteur pour les aider dans leurs recherches et les conseiller sur les aspects réglementaires et budgétaires.

Ces relais organisent l'information et la formation des Assistantes Maternelles qui gardent des enfants. Ces relais sont d'autant plus nécessaires que notre commune ne dispose pas de crèche pour accueillir les enfants des parents qui travaillent.

La municipalité a longuement étudié ce projet, qui a été présenté aux instances du Canton ; la commune a pris l'engagement de faire aboutir, sous une forme ou une autre, ce projet au plus tard pour la fin 2000.

Une information détaillée sera transmise à tous les habitants du village prochainement.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2000

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 25 janvier 2000

Affichage : 25 janvier 2000

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., CLER R., DE CONTO P., CORNU R., Mme DE SEDE D., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., Mme HANSMANNEL M., MM. LACHAT J., LAYAT A., MARTIN R., MEREDÉZ J., ROUILLAUD M., ROY J., Mme SATORI M.-A., M. TAILLARD J.-P.

Absents : M. LEJAEGER R. représenté par M. DE CONTO P.
M. SARRAZIN P. représenté par M. TAILLARD J.-P.

Secrétaire de séance : M. BARGOT J.-M.

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

I.1. Fonds de solidarité au logement 1999 : participation

Le Préfet et le Président du Conseil Général ont sollicité la Commune dans l'espoir d'une participation destinée à financer ce fond de solidarité sur la base de 4 Frs par habitant au titre de l'année 1999.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.2. Subvention « étude rue René Paillard » : réponse du Conseil Général du Doubs

Faisant suite à la demande établie au mois d'octobre 1999, le Président du Conseil Général nous informe que ce projet n'est pas recevable au titre des « programmes départementaux existants ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler cette demande en sollicitant un examen particulier.

I.3. Subvention « investissements forêt » : réponse de l'État

Le Maire informe les Conseillers que l'État a notifié la subvention demandée concernant les investissements en forêt d'un montant de 38.600 Frs H.T., au titre des années 1999, 2000, 2001.

I.4. Demande de subvention de l'Association des Conseillères Municipales du Doubs

Le Maire rappelle que cette Association a pour mission de contribuer à former et informer les Conseillères Municipales dans leur mission d'élue.

Décision est prise, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 Frs.

I.5. Restes à réaliser en dépenses d'investissements : information

Le Maire informe les Conseillers que ces restes à réaliser concernent plusieurs rubriques d'investissements inscrites au budget de 1999 pour lesquelles deux conditions sont réunies :

- des factures restent à payer avant le vote du budget (fin mars 2000) ;
- la rubrique budgétaire concernée fait apparaître une autorisation de dépenses réelles.

I.6. Régie cantine et régie photocopies

Suite au départ de certains employés communaux, le Maire informe le Conseil Municipal que dorénavant Mademoiselle Élisabeth MARTIN sera suppléante de la régie de cantine et de la régie de photocopies.

I.7. Couverture maladie universelle

Le Conseil Général du Doubs a décidé d'assouplir les modalités de versement de la participation d'Aide Sociale au titre de l'année 1999 au vu des difficultés budgétaires rencontrées par de nombreuses collectivités. Il propose d'étaler le règlement sur une durée de sept années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et annule la décision prise en décembre.

I.8. Boite postale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle la location d'une boite postale pour l'année 2000 pour un montant de 300 Frs.

I.9. Redevance France-Télécom

Le Maire informe les Conseillers que les nouveaux règlements permettent de bénéficier d'une redevance pour occupation du domaine public routier par France-Télécom.

Cette redevance de 2.914 Frs, au titre de l'année 2000, sera donc versée par France-Télécom, à la Commune, à la demande unanime du Conseil Municipal.

I.10. Décisions budgétaires modificatives

Suite aux travaux d'assainissement réalisés en 1999, il est nécessaire d'ouvrir, avant le vote du budget 2000, un crédit de 124.007 Frs dans le budget assainissement, afin de régler des factures restées en attente.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II. EAU - ASSAINISSEMENT

II.1. Rapport sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement 1998 établi par la D.D.A.F.

L'Adjoint aux réseaux présente une analyse du rapport établi par la D.D.A.F. pour l'année 1998. Tous les résultats d'analyses montrent que l'eau est d'excellente qualité. Une information détaillée est fournie concernant les consommations, les fuites dans les réseaux ainsi que les coûts des prestations réalisées par le fermier pour l'année 1998.

Une demande sera transmise au fermier, afin qu'il procède aux recherches nécessaires pour résorber certaines fuites constatées dans le réseau d'eau potable.

II.2. Avancement des marchés assainissement : rue Saint-Vincent et rue des Combots

Le Maire informe les Conseillers que la commission des marchés se réunira le 7 février 2000 pour l'ouverture des plis.

III. ORDURES MENAGERES

III.1. Contrat de collecte : avenant au contrat pour l'an 2000

Proposition est faite de réviser le contrat des ordures ménagères pour l'année 2000.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une augmentation de 1 % à compter du 1^{er} février 2000, afin de prendre en compte les augmentations récentes des prix des carburants.

III.2. Réponse d'ACOTRI concernant la proposition des trois villages : LARNOD, RANCENAY, AVANNE-AVENEY

La Commune d'Avanne-Aveney, en association avec les Communes de Larnod et Rancenay, a sollicité son intégration au Syndicat Acotri.

Le Maire informe les Conseillers que ce Syndicat n'a pas souhaité intégrer ces trois Communes, en raison du démarrage imminent des activités du Sybert.

IV. FORETS

IV.1. Directives de l'O.N.F. suite aux catastrophes de décembre

Le Maire informe les Conseillers que dans le cadre de la solidarité avec les communes sinistrées, les autres communes ne sont pas habilitées à effectuer des coupes de bois, et ceci pour une durée indéterminée.

IV.2. La situation actuelle pour la Commune : information

Début décembre 99, une coupe de hêtre et une coupe de chêne ont été réalisées. A l'occasion des ventes du 11 janvier 2000, les acheteurs n'ont pas fait d'offre de prix.

Décision est prise de céder le lot de hêtre, dans le cadre d'une transaction amiable, à la Société CORNE, pour un montant de 43.790 Frs H.T.(pour 85 m³).

En ce qui concerne le lot de chêne (environ 100 m³), décision est prise d'attendre l'évolution des cours.

V. TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

V.1. Rue de l'École

Malgré toutes les tentatives de transactions amiables, Mme PROST-POINSARD a refusé de vendre 28 m² de terrain nécessaire pour la réalisation de cette voie, inscrite au Plan d'Occupation des Sols depuis plus de 10 ans.

En l'attente du déroulement de la procédure d'Enquête Publique, proposition est faite de réaliser cette voie, amputée d'un espace situé sur cette propriété.

Le projet concerne la réalisation d'une voirie en enrobé et des trottoirs avec implantation d'avaloirs.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées : LACOSTE, EUROVIA, SACER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante présentée par la Société LACOSTE, pour un montant de 187.453 Frs H.T..

Dès que la Commune disposera d'informations concernant le planning des travaux, une réunion sera organisée avec tous les riverains pour étudier les problèmes techniques d'accès à la voirie.

V.2. Carrefour de la Belle-Étoile

Faisant suite à diverses réunions avec différents services du Département décision a été prise de réaménager le carrefour de la Belle-Étoile sous forme d'un rond-point, situé à l'angle des quatre communes.

Le Département prend en charge l'essentiel des travaux (environ 1.800.000 Frs). Demande est faite pour que chaque Commune participe à la réalisation des trottoirs et de l'éclairage public à hauteur de 75.000 Frs. Cet aménagement a fait l'objet d'un premier avant-projet présenté par les services du Département en décembre 1999. Le projet détaillé sera remis dans quelques mois.

Cet aménagement va permettre de sécuriser l'accès de la future zone d'activités de la Belle-Étoile et va mettre en sécurité les habitations situées dans le secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation.

V.3. Appartement de l'ancienne école d'Aveney

Le Maire informe les Conseillers que Mme LANCO a quitté l'appartement le 1^{er} février 2000. Plusieurs fenêtres sont à rénover tandis qu'une isolation thermique intérieure doit être réalisée ainsi que divers autres travaux.

Décision est prise d'engager l'étude de rénovation dans ses aspects techniques et financiers (devis et subventions possibles).

Décision est prise, à l'unanimité, de n'accorder le bail qu'après l'achèvement des travaux.

V.4. Choix du prestataire pour le columbarium, le jardin du souvenir et le caveau communal

Suite à l'appel d'offres lancé fin 1999, quatre prestataires ont transmis leurs plis : ZANGER-AUBRY, SANSONE, GRANIMOND, et DAMPENON-AUBRY.

Une commission constituée de tous les élus de la Commune s'est réunie le jeudi 13 janvier 2000 pour examiner les offres. Après étude du dossier, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention, retient l'offre la mieux disante, transmise par la Société DAMPENON-AUBRY :

➤ Jardin du souvenir	7.579 Frs H.T.
➤ Caveau communal	16.360 Frs H.T.
➤ Columbarium (2 modules de 8 cases)	32.338 Frs H.T.

Soit un total de 56.277 Frs H.T.

V.5. Pose de couvertines sur le vieux mur du cimetière

Les actuelles couvertines, situées du côté de la rue des Cerisiers et du côté du portail principal, réalisées avec des tuiles spéciales sont fortement dégradées.

Proposition est faite de remplacer ces couvertines par des couvertines en béton préfabriqué.

Plusieurs entreprises ont été contactées : EUROVIA, ALBIZZIA, PELLIGRINI, LA RÉNOVATRICE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de LA RÉNOVATRICE pour un montant de 24.000 Frs H.T..

V.6. Problèmes de la Furieuse

Faisant suite à la mise en place, depuis une dizaine d'années, de la conduite de refoulement des égouts vers Port Douvot, il a été constaté que des dépôts d'alluvions encombraient le cours de la Furieuse et accentuaient les effets des crues pour les habitants du secteur. Le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande d'autorisation de curage du lit du ruisseau auprès de la D.D.A.F..

Au vu des éléments techniques et des avis donnés par la D.D.A.F., le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement quant aux travaux engagés réellement.

V.7. Charpente de l'église

Décision est prise, à l'unanimité, de faire mettre en place deux grandes échelles métalliques, ainsi qu'un plancher bois permettant les visites techniques et les interventions dans la charpente de l'église, sans mettre en péril la sécurité des employés municipaux. Offre de la Société SCHEVENEMENT pour un montant de 6.916 Frs H.T..

VI. PERSONNELS

VI.1. Remplacement des personnels absents

Suite au départ de Mme CHOULET Nicole, Mlle AYMONNIN Sylvie a effectué son remplacement du 3 au 31 janvier 2000. A compter du 1^{er} février et pour trois mois, le remplacement est effectué, partiellement, par Mlle DEVILLERS.

Concernant l'absence de Mme PRETOT Rolande, la poursuite du remplacement est effectuée par Mme VAUTHIER Pierrette.

Mlle JACQUINOT Chantal ayant déposé une demande de "congé parental" pour une période de 6 mois, son remplacement sera assuré par Mme DELIENNE.

VI.2. Nouveaux horaires de service à l'école

Sur proposition de Madame LALARME Françoise, décision est prise de lui confier un service hebdomadaire de 24h30 (21h00 antérieurement).

VII. SOUTIEN AU MILIEU ASSOCIATIF

VII.1. Difficultés rencontrées par les bénévoles

En raison du manque de renouvellement des bénévoles dans les associations, la charge de travail devient progressivement plus lourde. Faisant suite à une concertation organisée avec les associations depuis plus d'une année, la Commune avait annoncé son intention d'aider financièrement les associations qui auraient envisagé de recruter des emploi-jeunes pour assumer une partie des tâches journalières.

A ce jour, l'U.S.A.A., section Gymnastique et Foot, ainsi que l'association « salle des jeunes » ont manifesté leur intérêt pour recruter, ensemble et à mi-temps, un emploi-jeune chargé d'assurer l'animation et la gestion journalière de leurs activités.

En parallèle, les associations de Grandfontaine seraient disposées à recruter un emploi-jeune pour un second mi-temps dans les fonctions similaires.

VII.2. Proposition de participation au financement d'un emploi-jeune, à mi-temps, au profit des associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de prendre en charge financièrement, sous forme d'une subvention, les deux tiers du coût résiduel de cet emploi-jeune à mi-temps, sachant que les associations prendront en charge le dernier tiers de ce coût résiduel.

Pour la première année, la charge communale serait d'environ 4.000 Frs , tandis que la charge pour les associations serait d'environ 2.000 Frs. L'engagement communal à valeur pour les cinq années du contrat et pour autant que le pilotage des activités de l'employé ainsi que son suivi journalier soit assuré par un membre de l'U.S.A.A., sachant que cette personne pourra être hébergée dans le bureau du foot.

Cette décision de principe prendra effet dès l'instant où les diverses associations d'Avanne-Aveney et Grandfontaine auront trouvé un accord sur un planning d'activités de l'employé.

VIII. ACCES A L'ECOLE

VIII.1. Le refus de l'offre présentée par la Commune aux familles DONY/GUSATTO

Pour l'acquisition du terrain nécessaire à l'aménagement de l'école, ainsi que le prévoit la procédure d'expropriation, une proposition communale « officielle » a été transmise aux conjoints DONY/GUSATTO fin décembre pour un total de 431.000 Frs.

Par courrier en date du 21 janvier 2000, la famille DONY/GUSATTO fait savoir à la Commune qu'elle refuse son offre d'achat et qu'elle exige une somme de 1.188.424 Frs pour l'acquisition de 25 ares de terrain.

VIII.2. La suite de la procédure

Le Conseil Municipal constate les faits et, à l'unanimité, mandate le Maire pour donner suite à la procédure d'expropriation, ainsi que le prévoit la Loi, en demandant au juge des expropriations de fixer la valeur d'achat du terrain au plus vite.

IX. DIVERS

IX.1. La décision du Ministre de la Défense en date du 31 décembre 1999 et les engagements du Préfet

Le Maire informe le Conseil Municipal des conditions dans lesquelles le Ministère de la Défense a pris un arrêté en date du 31 décembre 1999 par lequel il déclare dissoudre la Brigade Territoriale de Planoise, et ceci sans qu'aucune concertation ni information préalable n'ait été effectuée.

Faisant suite à plusieurs rencontres avec les responsables du groupement de Gendarmerie de Besançon, le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle organisation de la Gendarmerie sur le secteur.

Dorénavant, la Commune d'Avanne-Aveney, sera rattachée à la Brigade de Tarragnoz, qui voit son effectif passer de 17 à 18 gendarmes.

Le Conseil Municipal regrette que les points de vue de la Commune n'aient pas été pris en compte et manifeste ses interrogations quant à l'efficacité de la nouvelle formule mise en place.

IX.2. Sécurité publique : le départ des deux péniches «résidence»

A partir de août 99, plusieurs péniches « résidence » se sont amarrées dans le bief d'Aveney sans qu'aucune autorisation n'ait été sollicitée auprès de la Commune. Considérant que le secteur est fortement exposé au danger des crues et que le Plan d'Occupation des Sols du village interdit tout aménagement de résidence dans le secteur, cette situation ne peut être tolérée.

Par ailleurs, l'installation de ces péniches « résidence » fait appel à des branchements électriques réalisés sans autorisation et ne respectant aucune norme de sécurité.

Sachant que le Maire est directement responsable des accidents qui pourraient y être associés, il est impensable de tolérer une telle situation pour des motifs de sécurité. Au vu de la situation d'un des bateliers, la Commune a autorisé, à titre transitoire, le stationnement du bateau depuis août 99 jusqu'à fin novembre 99. Cependant, l'intéressé a refusé de quitter les lieux alors qu'il lui était proposé de s'installer dans la halte fluviale de Thoraise, récemment aménagée à cet usage par le District.

IX.3. Disparition prochaine du District et nouvelles formules d'intercommunalité à l'étude : état d'avancement du dossier

Faisant suite à plusieurs réunions de travail organisées en Commune, une synthèse des nouvelles options proposées pour l'intercommunalité est présentée : choix entre deux nouvelles formules :

- Communauté d'agglomération ;
- Communauté de communes.

Le Conseil Municipal sera sollicité dans les prochains mois pour manifester son choix.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2000

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 24 février 2000

Affichage : 24 février 2000

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., CLER R., DE CONTO P., Mme DE SEDE D., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., Mme HANSMANNEL M., MM. LACHAT J., LAYAT A., LEJAEGER R., MARTIN R., MEREDÉZ J., ROUILLAUD M., ROY J., SARRAZIN P., M. TAILLARD J.-P.

Absents : Mme SATORI M.-A., représentée par M. AUBRY P.
M. CORNUT R.

Secrétaire de séance : M. LEJAEGER R.

La séance est ouverte à 20h00

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

I.1. Marché d'assainissement pour la rue des Combots et la rue Saint-Vincent, validation du choix élaboré par la Commission des Marchés

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adopté, par délibérations du 28 octobre 1999, les projets de restructuration des réseaux eaux usées et eaux pluviales sous la RD 106 et la rue des Combots, établis par la D.D.A.F.

Il indique que l'appel d'offres a été lancé. La commission d'appel d'offres, réunie les 7 et 22 février 2000, a décidé de retenir la proposition de l'entreprise Lacoste à Evillers qui présente l'offre la mieux disante.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- autorise la signature des marchés de travaux avec l'entreprise Lacoste pour les montants suivants :
 - 1^{er} lot : restructuration des réseaux EU et EP sous RD 106 :
190.927,25 Frs H.T. soit 230.258,26 Frs TTC ;
 - 2^{ème} lot : restructuration des réseaux EU et EP rue des Combots :
256.498,00 Frs H.T. soit 309.336,59 Frs TTC.
- autorise le Maire à signer tous actes permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- décide, par anticipation, d'engager les crédits, pour un montant équivalent, sur le budget 2000.

I.2. Avenant au marché "rue de l'Église et carrefour du cimetière", validation du choix élaboré par la Commission des Marchés

Le Maire informe l'Assemblée que le marché initial comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui se montent à 1 127 191,50 Frs H.T..

Le montant des prestations supplémentaires à intégrer au marché est évalué à 176 008,50 Frs H.T..

L'ensemble des prestations correspondant à l'avenant au marché est ainsi constitué :

1. Mobilier urbain ;
2. Eclairage bâtiment ;
3. Emplacement cabine téléphonique ;
4. Réseau d'éclairage ;
5. Terrassement et déblais ;
6. Réfection de l'accès « Salle Polyvalente » ;
7. Poteaux et barrières.

Chacune de ces prestations correspond à des suggestions d'éclairage ou de dessertes d'équipements publics qui n'avaient pu être clairement identifiées à l'occasion de la consultation du Marché.

Cet avenant ne change pas l'économie générale du marché.

Faisant suite à la réunion de la Commission des Marchés en date du 22 février 2000, le Conseil Municipal décide d'entériner la décision de la Commission et autorise le Maire à signer l'avenant.

I.3. Subvention pour l'aménagement de l'accès à l'école

Le Maire informe l'Assemblée que l'État attribue une subvention de 122 985 F H.T. au titre de la « Dotation Globale d'Équipement » (D.G.E.).

I.4. Supplément au chantier de la rue de l'École

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Reprise de branchements (3 branchements) : | 26 532,00 F TTC |
| 2. Prolongement de trottoirs : | 9 093,24 F TTC |

Montant total du projet : 261 687,56 F TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les suppléments pour la reprise des branchements et le prolongement du trottoir.

I.5. Réalisation de la rue Saint-Vincent : sécurité des piétons

Le Maire présente un devis de la Société SACER concernant la création d'un trottoir rue Saint-Vincent pour un montant de 53.425,80 Frs TTC.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour, 2 contre et 2 abstentions accepte le devis de la Société SACER.

II. PERSONNELS

II.1. Réactualisation de l'horaire de service de Mme MERLI suite à une requête personnelle

Le Maire propose au Conseil de modifier l'horaire de travail de Mme MERLI Monique qui passera de 25h50 à 24h50 à compter du 1^{er} mars 2000 conformément à la demande de l'intéressée.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le nouvel horaire de Mme MERLI Monique, soit : 24h50 par semaine, à compter du 1^{er} mars 2000 (sachant que cette solution entraînera un réaménagement des horaires de travail).

III. DIVERS

III.1. Z.A.C. des Hauts de Chazal

Données extraites du rapport

La commune d'Avanne-Aveney est consultée dans le cadre de l'enquête « Loi sur l'eau » puisque les aménagements créés dans la Z.A.C. imperméabiliseront une surface supérieure à 5 ha d'un seul tenant et que les rejets d'eaux pluviales seront effectués dans des bassins d'infiltration. D'après la cartographie de circulation d'eaux souterraines, ces besoins d'infiltration seront directement mis en relation avec l'une des rivières souterraines débouchant sur la Furieuse avant de se jeter dans le Doubs.

Les eaux pluviales des voies et parkings privés et parkings publics sont dirigés, après débouillage et déshuilage, dans le sous-sol ou dans une doline par infiltration.

Seules les eaux des voies publiques sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales et la station de port Douvot.

Sauf en cas de difficultés d'absorption du sol, aucun stockage d'eaux pluviales n'est prévu sur le site.

Avis de la Commune

Le volume cumulé des débits attendus s'élève à 221m³/h pour une pluie de fréquence décennale d'une durée d'une heure.

Les études réalisées dans le cadre de la Z.A.C. ne présentent pas le débit actuel de la Furieuse en situation de crue pour une pluie de fréquence décennale, et ne permettent donc pas de mesurer l'impact des nouveaux rejets sur ce débit déjà très critique qui s'effectue dans un secteur urbanisé du centre du village d'Avanne.

Il n'est donc pas concevable que la situation critique actuelle connaisse une détérioration supplémentaire.

En effet, la résurgence de la rivière souterraine s'effectue en pied de falaise au travers des failles situées à la limite des fondations de plusieurs villas anciennes.

L'évolution progressive, des débits extrêmes qui résultent d'un accroissement de l'urbanisation dans le secteur de l'ouest de la ville de Besançon, contribue à accroître la pression en sortie de falaise. En conséquence l'accroissement des débits associé à ce projet, peut contribuer à élargir ces failles ou contribuer à l'ouverture de nouvelles résurgences à proximité ou sous les bâtiments d'habitations existants.

En conclusion, et par référence à l'avis de la commune établi à l'occasion de l'enquête d'utilité publique concernant le Parc Scientifique et Industriel (loi sur l'eau), la commune d'Avanne-Aveney considère que les niveaux de débits et les crues actuelles de la Furieuse, au centre du Village, présentent un risque élevé pour les résidents du secteur. A ce titre, le projet présenté doit intégrer, impérativement, l'une des trois réalisations inventoriées afin de ne pas contribuer à amplifier les effets des crues de la Furieuse :

1. Création d'un bassin de retenue pour « écrêter » les débits exceptionnels ;
2. Réalisation d'aménagements pour « contenir » les débordements de la Furieuse sur la Commune d'Avanne ;
3. Raccordement du bassin versant à un réseau nouveau connecté à la rivière via le réseau de la Malcombe.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

La séance est close à 22h00

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2000

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 21 mars 2000

Affichage : 21 mars 2000

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., CORNUT R., Mme DE SEDE D., M. GAGNEPAIN C., Mme HANSMANNEL M., MM. LACHAT J., LAYAT A., LEJAEGER R., MARTIN R., MEREDÉZ J., ROUILLAUD M., ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.-A., M. TAILLARD J.-P.

Absents : Mlle GROSPERRIN A., représentée par Mme HANSMANNEL M.
M. DE CONTO P., représenté par M. LEJAEGER R.
M. CLER R., représenté par M. TAILLARD J.-P.

Secrétaire de séance : M. LAYAT A.

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

I. COMPTES ADMINISTRATIFS 1999

Avant la présentation détaillée des comptes, un bilan des investissements réalisés en 1999 est présenté au Conseil : environ 4.000.000 de francs pour le budget communal et environ 2.000.000 de francs pour le budget assainissement.

En parallèle, une analyse de la dette par habitant au village, par comparaison avec la dette dans les communes de Franche-Comté équivalentes, illustre que le taux d'endettement par habitant a baissé sérieusement au cours de ces trois dernières années, puisque les budgets 1998 et 1999 n'ont pas fait appel aux emprunts.

La commune retrouve donc une capacité à financer partiellement ses investissements par la voie de l'emprunt.

I.1. Compte Administratif "budget communal"

L'excédent constaté fin 1999 permet de couvrir les factures arrivées tardivement et les investissements réalisés au premier trimestre 2000.

I.2. Compte Administratif "assainissement"

L'excédent constaté fin 1999 est légèrement supérieur aux factures de 1999 restant à payer.

I.3. Compte Administratif "eau"

L'excédent qui se dégage du budget "eau" permettra de rénover une centaine de mètres de canalisation au cours de l'an 2000.

I.4. Compte Administratif "transports scolaires"

Les comptes du budget "transports scolaires" font apparaître un excédent vrai d'environ 70.000 Frs qui correspond très exactement à la trésorerie injectée dans ce budget au cours de l'année 1995.

En l'an 2000, la commune n'aura plus de budget transports scolaires puisque ce service a été clos au 31 décembre 1999.

I.5. Compte Administratif "CCAS"

Ce budget reproduit son excédent des années antérieures puisque ses dépenses ont été insignifiantes.

Après débat, sous la présidence de Robert LEJAEGER, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité après constat de la concordance avec les comptes du Percepteur.

I.6. Reports vers les budgets 2000

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter les résultats des comptes 1999 dans les budgets 2000. Les résultats du compte "transports scolaires" étant affectés désormais au budget communal.

II. BUDGETS PRIMITIFS 2000

II.1. Subventions notifiées à la Commune

Trois subventions attribuées par le Conseil Général du Doubs sont notifiées à la commune :

- ↳ Subvention de 16.350 Frs au titre de prime pour exécution rapide d'un chantier ;
- ↳ Subvention de 15.334 Frs au titre du déplacement du mur du cimetière ;
- ↳ Subvention de 100.529 Frs au titre des trottoirs réalisés au niveau du carrefour du cimetière.

II.2. Projets d'investissement

Un inventaire complet des projets d'investissements financés sur budget communal est présenté au Conseil Municipal assorti des chiffrages de chaque projet, aussi bien pour le budget communal que pour le budget assainissement (voir bulletin municipal d'avril 2000).

Ainsi, le montant des travaux déjà engagés début 2000, au budget communal est d'environ 1.200.000 Frs, tandis que l'ensemble des autres projets à réaliser est d'environ 3.100.000 Frs.

En ce qui concerne le budget assainissement, l'ensemble des travaux d'investissement 2000 est estimé à 600.000 Frs.

II.3. Inventaire des recettes disponibles au budget 2000

Le montant global des subventions notifiées à la commune et susceptibles d'être encaissées en l'an 2000 est d'environ 1.300.000 Frs (dont 300.000 Frs pour l'assainissement).

Le Dotation Globale de Fonctionnement de l'État, précédemment de 1.259.000 Frs, passe à 1.053.000 Frs pour l'an 2000 (prélèvement au titre de la CMU).

Dans le cadre de la réduction progressive des taxes professionnelles sur les salaires, le revenu de cette taxe décroît chaque année, même s'il reste compensé partiellement par l'État.

II.4. Affectation des recettes P.A.E.

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du "Haut du Vallon" a permis de financer, partiellement, au cours des années 1997, 1998 et 1999 des gros travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les recettes 2000 au budget communal, au titre des travaux de voirie.

II.5. Subventions attribuées aux associations

L'attribution des subventions se réalise par analogie aux années précédentes. Cependant, un effort particulier est engagé pour accompagner les bénévoles dans certaines situations difficiles : centre de loisirs, football, financement d'un emploi-jeune au service de plusieurs associations, dont la salle des jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'attribution de ces subventions, soit :

↳ C.A.U.E.	1 200 Frs
↳ Groupe Guy Mocquet	500 Frs
↳ Prévention Routière	200 Frs
↳ Amélioration Logement	500 Frs
↳ Les Amis de Bellevaux	800 Frs
↳ Arbre de Noël des écoles	10 500 Frs
↳ Classe découverte 2001	11 000 Frs
↳ Voyages Centre de Loisirs	7 000 Frs
↳ Association football	5 000 Frs
↳ Lutte contre le cancer	500 Frs
↳ USAA (emploi-jeune, salle des jeunes)	3 500 Frs (2 ^{ème} semestre 2000)
↳ Association des Conseillères Municipales	300 Frs
TOTAL	41 000 Frs

Au titre de complément, toutes les associations du village vont bénéficier d'un service, mis en place au niveau du Canton, à l'initiative de la commune : aide juridique, aide à l'établissement de démarches administratives et aide à la rédaction de fiches de salaires...

II.6. Évolution des dépenses de fonctionnement et fiscalité locale 2000 : vote des taux

Une analyse comparée des taux des quatre taxes dans la commune au cours de l'année 1999 montre très clairement que le taux de l'impôt, dans notre commune, est très inférieur à la moyenne nationale, mais reste aussi très inférieur à la moyenne des communes du Doubs (voir bulletin municipal d'avril 2000).

L'évolution probable des dépenses de fonctionnement (salaires, charges, chauffage...) pour l'année 2000 serait d'au moins 80.000 Frs, dans l'hypothèse d'une inflation estimée à 2 % ; si on ajoute quelques éléments de surcharge ponctuels, tels que les reliquats de la Couverture Maladie Universelle, à répartir sur 7 ans et d'environ 30.000 Frs par an, il faut donc admettre que si la commune veut conserver sa marge d'autofinancement, elle doit dégager au minimum 110.000 Frs de recettes nouvelles. L'étude détaillée des recettes prévisionnelles montre que l'accroissement de la recette fiscale, en l'absence d'ajustement de l'impôt, serait d'environ 43.000 Frs.

Par ailleurs, la tempête de fin décembre créé un "manque à gagner annuel" d'environ 300.000 Frs en raison de l'absence de recettes relatives aux ventes de bois (pour les années 2000, 2001 et 2002).

Considérant que la commune ne peut pas faire l'impasse sur son avenir, et donc le maintien de sa capacité d'autofinancement, les élus décident d'ajuster de 2,9 % le niveau des taxes locales (18 voix pour et une abstention).

Ainsi que cela avait été annoncé, cet ajustement se réduit chaque année. Il permettra simplement à la commune de compenser les effets de l'inflation et des charges nouvelles qui lui sont notifiées par l'État, et ceci afin de garantir une stabilité des comptes dans le futur.

II.7. Vote des budgets primitifs

Prenant avis de la commission des finances qui a eu à analyser les comptes 1999, les projets de budget 2000 et qui a constaté les bons résultats des comptes et la rigueur du budget 2000 équilibré par des recettes de subventions "assez exceptionnelles", le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, tous les budgets 2000.

II.8. Budget des ordures ménagères et tarifs 2000

Une étude comparée du coût des ordures ménagères dans plusieurs communes de la périphérie de Besançon, présentée au Conseil Municipal, montre que cette redevance, dans notre commune, est très faible, comparativement aux autres communes de la périphérie, même si l'on ne peut pas oublier que l'évolution de la réglementation imposera une nouvelle formule de collecte, à l'approche de l'année 2002, et que cela conduira à des augmentations incontournables.

Un projet de "budget" pour le service des ordures ménagères de l'an 2000 est présenté au Conseil Municipal ; il fait apparaître une dépense prévisionnelle d'environ 230.000 Frs.

Décision est prise, à l'unanimité, de maintenir les tarifs 1999 soit : 83 Frs par personne et 135 Frs par foyer.

III. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

III.1. Éclairage public

La pose de trois lampadaires sur mat est décidée rue du Château d'eau, rue de l'École et rue René Paillard. Décision, à l'unanimité, pour un montant de 12.410 Frs (Société Vermot),

III.2. Supplément "rue de l'École"

A l'occasion de la réalisation du chantier, constatation a été faite que la voirie réalisée antérieurement avait été exécutée sans aucune "structure-support"

Décision est prise de confier à la Société Lacoste une prestation ayant pour objectif de décaisser profondément la chaussée pour reconstituer une bonne structure, pour un montant de 12.430 Frs H.T..

III.3. Borne à incendie

Les services d'incendie et de secours ont constaté qu'une borne à incendie située rue des Blotets avait été implantée, voilà de nombreuses années, dans un terrain privé.

Obligation est faite à la commune d'implanter une borne à incendie rue des Blotets, en bordure de la voie publique pour respecter la réglementation en vigueur. A l'unanimité, le Conseil Municipal confie les travaux à la Société Lacoste pour un montant de 13.280 Frs H.T..

III.4. Chaussée rue Saint-Vincent

Faisant suite à une demande de la commune qui a pris en charge le trottoir et l'assainissement de la rue Saint-Vincent, le Conseil Général du Doubs accepte de prendre en charge la réalisation des enrobés. Ces travaux seront exécutés sans tarder par le Département.

III.5. Mission d'étude et de maître d'œuvre

A l'occasion de la mise au point du projet concernant la voie d'accès et le parking pour l'école, le Commissaire Enquêteur et l'Architecte des Bâtiments de France ont sollicité des compléments d'études qui ont été confiés au Cabinet Machurey pour un montant de 8.500 Frs H.T.. Décision à l'unanimité du Conseil Municipal.

Dans la perspective des travaux d'aménagement du secteur de l'école, la commune doit mandater un prestataire pour préparer les dossiers de permis de construire ainsi que les dossiers de consultations pour les appels d'offres.

1. Parking, voie d'accès à l'école et place de la Mairie : maîtrise d'œuvre au taux de 7,2 % du montant des travaux ;
2. Aménagement de l'accès arrière du bâtiment de Mairie et rénovation de façade : étude et maîtrise d'œuvre au taux de 12 % ;
3. Bâtiment de service et rénovation de la Mairie : étude et maîtrise d'œuvre pour un montant de 12 % du prix H.T. des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ces propositions de service, autorise le Maire à lancer les permis de construire et autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'ensemble parking-voirie et accès arrière de la Mairie.

III.6. Pompe de refoulement

L'une des pompes de refoulement des eaux usées située à proximité du pont doit être remplacée pour un montant de 19.576 Frs H.T.

III.7. Bâtiment de la Navigation situé entre Doubs et Canal

Faisant suite à la demande de la commune, V.N.F. a accepté de démolir ce bâtiment devenu inutile.

III.8. Cimetière

Dans le cadre du réaménagement du secteur "columbarium" et "jardin du souvenir", la famille Lachat accepte que soit déplacée une tombe, sous réserve que la commune prenne en charge cette prestation. Deux devis sont présentés au Conseil Municipal qui retient l'offre la mieux disante pour un montant de 4.500 Frs H.T. (Nouvelle Marbrerie).

IV. CONTRIBUTION SOLIDARITE

IV.1. Fonds de solidarité pour le logement (2000)

Ainsi que cela a déjà été décidé pour les années précédentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer, pour l'année 2000, à hauteur de 4 Frs par habitant, au Fonds de solidarité pour le logement géré conjointement par l'État et le Département.

IV.2. Fonds d'aides aux accédants à la propriété

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la participation de la commune au titre du "Fonds d'aides aux accédants à la propriété (prêt P.A.P.) pour un montant de 1.700 Frs pour l'année 2000.

IV.3. Admissions en non-valeur

Trois titres concernant la redevance des ordures ménagères n'ont pu être recouverts par la Perception de Saint-Vit. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de ces sommes.

V. DIVERS

V.1. Réactualisation de la participation pour raccordement au réseau d'assainissement

Le montant de cette participation reste inchangé pour l'an 2000.

V.2. Modification du périmètre du Syndicat des Eaux de la Haute-Loue

Le Syndicat des Eaux de la Haute Loue, qui assure l'alimentation en eau d'Aveney, souhaite étendre son périmètre à trois nouvelles communes. Décision unanime du Conseil Municipal.

V.3. Acquisition des terrains pour "l'aménagement sécurité" de l'accès à l'école : informations transmises au Juge des expropriations

La Commune a proposé, en 1999, la somme de 435.000 Frs pour l'acquisition d'un terrain d'environ 26 ares (valeur d'achat et indemnités).

La famille Dony/Gusatto a refusé cette offre et a sollicité une indemnité de 1.118.000 Frs.

Le Juge des expropriations s'est "transporté" sur les lieux le 20 mars 2000. Il a entendu les requêtes des deux parties. A cette occasion, le commissaire du gouvernement a remis un mémoire qui précisait, entre autre, la valeur, déclarée par la famille Dony, de l'ensemble bâtiment et terrain d'environ 41 ares, en juillet 1997, à l'occasion de la déclaration de succession.

V.4. Information concernant les remplacements des personnels absents pour raison de santé

L'absence pour raison de santé de Madame Pretot est confirmée jusqu'à fin juin. Le Maire dresse un rappel des remplacements effectués depuis septembre 1999, en ce qui concerne les travaux d'entretien à l'école et dans les salles communales.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre ces remplacements pour une période de trois mois.

V.5. Recrutement de remplaçants nouveaux

En l'absence de candidature, le recrutement des personnels pour l'entretien des bâtiments communaux est assez difficile. Le Maire rappelle que la commune est à la recherche de candidats pour assurer des missions de remplacement (transmettre les demandes écrites au secrétariat de Mairie).

V.6. Relais assistante maternelle

La commune a pris l'initiative de proposer, voilà deux ans, la création d'un relais communal ayant pour but de fournir une aide à toutes les gardiennes d'enfants et un point d'accueil pour tous les parents qui souhaitent faire appel à ces gardiennes. Ce projet de concrétisera dans les prochains mois.

V.7. Aveney

Quelques habitants ont manifesté le souhait de voir organiser une réunion ayant pour but d'évoquer le statut de "fusion-association" des communes d'Avanne et d'Aveney. Proposition a été faite aux intéressés d'organiser une réunion de travail à la fin du mois d'avril.

V.8. Intercommunalité

De nombreux Maire des communes de la périphérie bisontine ont souhaité créer un groupe de travail ayant pour objectif d'étudier les projets d'intercommunalité et de proposer ensemble une formule qui respecte l'intérêt de ces communes.

Plusieurs réunions ont été organisées à la Mairie d'Avanne avec de nombreux Maires de la périphérie. Le compte-rendu d'avancement des travaux est porté à la connaissance des Conseillers qui en valident les options.

Ce document de synthèse fera l'objet de la publication d'un "bulletin municipal spécial" au cours du mois d'avril.

EN BREF...

BILAN DE L'OPÉRATION S.O.S. HIVER DU 5 FÉVRIER 2000

Depuis quelques années déjà, vous réservez un accueil particulièrement chaleureux aux bénévoles qui réalisent la collecte pour l'opération S.O.S. Hiver.

La somme de **11 225 F** a été versée au Secours Catholique et sera utilisée pour aider des familles en difficulté sur Besançon et ses environs. La nourriture (environ 200 kg) servira également à la survie alimentaire de beaucoup de familles.

Merci à tous et à l'année prochaine !

UN CONCERT AU VILLAGE

Frédérique Cesselin propose un concert le **26 mai** prochain à 20h30, à l'église d'Avanne.

Il s'agit d'une messe à trois voix de William Byrd, interprétée par l'ensemble vocal Atempo dirigé par Annie Pousse. Cet ensemble était déjà venu à Avanne il y a quatre ans pour interpréter une messe de Palestine et avait rencontré un grand succès.

Le concert comprendra également une partie instrumentale, avec différentes pièces (Haydn, Mozart) interprétées par un quatuor à cordes dirigé par Hasan Bakalli.

L'entrée sera libre.

Venez nombreux pour partager ce moment de musique de qualité interprétée à votre porte.

AIDE À DOMICILE : L'A.M.A.D.

Depuis sa création en 1943, l'Aide au Maintien à Domicile (A.M.A.D.) est présente dans le secteur de l'intervention à domicile.

L'A.M.A.D. bénéficie d'un "agrément simple" et d'un "agrément de qualité" pour assurer les prestations suivantes :

- le ménage, le repassage - la préparation des repas - la livraison des repas à domicile ;
- la garde d'enfants et le soutien scolaire ;
- l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes.

Des professionnelles de l'Aide à Domicile sont à la disposition des familles pour les seconder au quotidien.

Pour contacter l'A.M.A.D., un seul numéro de téléphone : 03 81 41 96 96.

OFFRE D'EMPLOI

La commune souhaite inscrire, dans une file d'attente, des personnes susceptibles d'assurer des tâches de ménage (bâtiments communaux), service de cantine et garderie.

Cette offre s'adresse plus particulièrement aux habitant(e)s du village qui consentiraient à répondre à des demandes imprévisibles de la commune, suite à des absences occasionnelles de personnels municipaux.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront être adressées au Secrétariat de Mairie.

NUISANCES SONORES : HORAIRES DE TONTE

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants, en particulier la tonte des pelouses, sont autorisés uniquement pendant les périodes suivantes :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les déchets verts ne doivent pas être brûlés en plein air. Ils peuvent être déposés gratuitement :

- **au dépôt communal de déchets verts**, rue de Pérouse (ouvert tous les samedis de 10h00 à 12h00) ;
- **à la déchetterie du District**, rue Thomas Edison à Besançon (ouverte du lundi au samedi, de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30, et les dimanches et jours fériés de 8h30 à 13h00).

SECRETARIAT DE MAIRIE D'AVANNE-AVENEY

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 10h00 à 12h00
- Mardi : de 10h00 à 12h00
- Mercredi : de 10h00 à 12h00
- Jeudi : de 17h00 à 19h00
- Vendredi : de 10h00 à 12h00
- Samedi : de 10h00 à 12h00

9, rue de l'Église
25720 AVANNE-AVENEY
Téléphone : 03 81 41 11 30
Télécopie : 03 81 51 39 17

e-mail : avanne.aveney@wanadoo.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture au public :

- Mercredi : de 10h00 à 11h15
- Jeudi : de 17h00 à 19h00

DÉPÔT DE DÉCHETS VERTS

Horaires d'ouverture au public :

- Samedi : de 10h00 à 12h00



Les travaux de la rue Saint-Vincent sont terminés. Une fois les conduites d'assainissement posées, un trottoir a été réalisé "côté église". Un marquage au sol matérialisant le rétrécissement de chaussée sera bientôt tracé.